

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 FÉVRIER 2013

Présents - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2^{ème} adjoint, Roland RICHERMOZ 3^{ème} adjoint.

MM. Roger POUSSIN, Jérôme CLEAZ, Marie-Suzanne GROETZINGER, Patricia MARCHAND-MAILLET, Francis DANCRE, Michel SICARDI, Conseillers Municipaux.

Absents excusés – MM. Jean-Paul DAVID, Yann ALLAIN (pouvoir donné à Anthony FAVRE), Valérie FOUCAULT (pouvoir donné à Bernard VILLIEN), Audrey MARCHAND-MAILLET (pouvoir donné à Roger POUSSIN), Robert DELEAGE.

Absent – M. Michel GIROD

Date de la convocation : 04 février 2013

Ouverture de séance : 20 h 10

Clôture de séance : 21 h 30

ADMINISTRATION GENERALE

1 REFORME des RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du projet de réforme des rythmes scolaires, qui a pour objectif un meilleur respect du rythme de l'enfant, en répartissant les heures de cours sur la semaine en allégeant la journée de classe. Les enseignements, correspondant à 24 heures hebdomadaires, seraient répartis sur 4.5 jours contre 4 jours actuellement. Les journées allégées, avec un maximum de 5 h 30 d'enseignement, seraient complétées par des activités sportives, culturelles ou artistiques sous forme de projet éducatif. Il présente quelques exemples d'organisation du temps scolaire.

PRECISE que la mise en œuvre de cette réforme s'accompagne de conséquences pour les collectivités. En effet, le Conseil général aura à charge de prévoir un transport scolaire pour la demi-journée supplémentaire de classe, sans compensation financière.

Concernant notre commune, elle devra assurer les activités de projets éducatifs dans les trois écoles, avec deux encadrants par établissement pour seulement quelques heures par semaine. Hormis le coût financier, le recrutement d'animateurs s'avère très difficile. Il faudra également prévoir la rémunération des heures complémentaires effectuées par les ATSEM et les agents d'entretien, le mercredi ou le samedi matin.

Un accompagnement financier est prévu pour les communes qui choisiront la mise en œuvre dès septembre 2013 ; il n'est en revanche pas précisé quelle sera la pérennité de cette aide.

INDIQUE que l'application est souhaitée par le Gouvernement dès la rentrée 2013, sauf dérogation à solliciter avant le 31 mars prochain, pour un report à la rentrée 2014. Quel que soit le choix des communes, la décision finale risque d'être prise au niveau du territoire « Tarentaise ».

PROPOSE aux membres présents d'émettre un avis sur la date d'application de la réforme, car le Conseil général, compétent en matière d'organisation et de financement de transports scolaires, doit être informé de tout report, avant le 09 mars 2013.

Le Conseil municipal souhaite se prononcer définitivement sur le sujet lors de sa prochaine séance, prévue le 18 mars 2013, après avoir requis l'avis des conseil d'école de la commune. Cependant, au vu des éléments énoncés, il pense opter pour un report à la rentrée 2014 car l'application en septembre 2013 lui paraît difficilement envisageable, notamment en raison de l'organisation à mettre en place.

2**RESTAURANT d'ALTITUDE – DEMANDE de MODIFICATION du BAIL à CONSTRUCTION**

Monsieur le Maire explique que Madame Annie MARCHAND MAILLET, gérante du restaurant d'altitude « Le Cristal des Neiges » sollicite une modification de son bail à construction, qui a été consenti pour une durée de 30 ans et qui a commencé à courir le 15 décembre 1993. Elle souhaite prolonger ce contrat de 30 ans et porter ainsi l'échéance au 14 décembre 2053. En compensation, le loyer serait fixé à 2 % du chiffre d'affaires au lieu d'1 % actuellement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

CONSIDERANT que la durée et le loyer des baux à construction des deux restaurants d'altitude, situés à la Roche de Mio, ont été modifiés l'an dernier ;

DECIDE de proposer les mêmes conditions de modification à Madame Annie MARCHAND MAILLET, pour le bail à construction du restaurant d'altitude « Le Cristal des Neiges », situé sur le territoire communal au lieu-dit « Plan Bois », à savoir :

✓ Soit une prolongation de 30 ans, soit jusqu'au 14 décembre 2053. En contrepartie, il sera versé à la commune, à compter de la prochaine saison hivernale, un loyer de 2 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe, au lieu de 1 % actuellement.

✓ Soit une prolongation de 50 ans, soit jusqu'au 14 décembre 2073. En contrepartie, le loyer est porté à 2 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe (au lieu de 1 % actuellement) pendant les 15 premières années, soit du 15 décembre 2013 au 14 décembre 2028, puis à 5 % jusqu'à la fin du contrat.

2**CENTRE HOSPITALIER de MOUTIERS – PROJET de MOTION**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de motion proposée par le Collectif Pour l'Hôpital de Moûtiers.

La décision de ne pas réaliser un nouvel hôpital sur le site de la Bâthie, pressentie depuis de nombreux mois, a été prise. Madame la Ministre de la santé a chargé Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de mettre en place et diriger un comité de pilotage (COFIL) qui a pour mission de réfléchir sur l'offre de soins sur les territoires des trois hôpitaux d'Albertville, de Moûtiers et de Bourg Sains Maurice. Un comité technique doit travailler en adéquation avec le COFIL.

Après dix ans de fonctionnement en Syndicat Interhospitalier de Tarentaise (SIHT) des trois hôpitaux, puis huit ans de fusion des hôpitaux d'Albertville et Moûtiers, qui forment le Centre Hospitalier Albertville Moûtiers (CHAM), le diagnostic est le suivant :

- L'hôpital de Bourg Saint Maurice s'est développé en maintenant tous les services d'un hôpital général ;
- Le CHAM est resté stationnaire en activité et subit un déficit financier à compter de 2010, malgré un « plan de retour à l'équilibre » se traduisant par des suppressions de services sur Moûtiers ;
- Les services d'urgences sont engorgés : 22 000 entrées par an à Albertville, 11 000 à Moûtiers et 9 000 à BSM ;
- La chirurgie orthopédique et traumatologique tourne à plein chaque hiver sur le site de Moûtiers, afin de faire face aux accidents liés aux 350 000 personnes présentes en période de pointe sur le territoire.

L'hôpital de Moûtiers est situé au carrefour des «Trois Vallées», territoire montagneux aux déplacements difficiles, où vivent 50 000 habitants permanents, dont certains ont des activités à risque dans les grands sites industriels, et quelques 300 000 habitants non permanents venant bénéficier du thermalisme (3 sites à proximité de Moûtiers) ou des nombreuses activités sportives de la montagne, en été comme en hiver.

La fusion créant le CHAM avait été décidée peu de temps après la fermeture de la maternité de Moûtiers avec l'objectif de réaliser un nouvel hôpital entre les deux villes, comportant un projet médical dont l'offre de soins était supérieure à l'offre actuelle, en vue de créer le second pôle de santé de Savoie. Les services de l'Etat et les partenaires avaient pris l'engagement qu'aucun service ne serait supprimé tant que le projet n'était pas réalisé.

Marie-Suzanne GROETZINGER pense qu'il est justifié de procéder à la réouverture de tous les services du centre hospitalier de Moûtiers mais qu'il est peut-être un peu tard. En effet, il est toujours difficile de revenir sur une décision.

Roger POUSSIN – L'hôpital de Bourg Saint Maurice a connu une situation critique il y a quelques années mais a su se repositionner par rapport à un établissement de proximité et compte tenu des résidents permanents.

Michel SICARDI se prononce contre le projet de motion car l'argumentation est basée uniquement sur des pics de population en saison mais que deviennent les services en intersaison.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 « pour » et 1 « contre » Michel SICARDI) :

CONSIDERANT que l'activité de l'hôpital de Moûtiers n'a cessé de décroître par suppression de services, décidée par la direction du CHAM, depuis la fusion, sans pour autant améliorer la situation d'Albertville ;

CONSIDERANT la nécessité d'un hôpital de proximité avec des services d'urgence, de chirurgie et de médecine ouverts toute l'année afin de répondre aux besoins d'un bassin doté d'activités industrielles, de centres thermaux, dont la population se monte en période de pointe à 350 000 personnes pratiquant des activités à risques, dont une grande partie est à plus de 30 minutes de Moûtiers ;

CONSIDERANT que l'hôpital de Moûtiers, agrandi et restructuré pour les JO de 1992, dispose d'un outil remarquable et d'un savoir-faire reconnu en traumatologie ;

APPROUVE le projet de motion présenté, à savoir :

- ✓ Rétablissement de tous les services du centre hospitalier de Moûtiers, notamment la chirurgie, dès la fin de la période hivernale 2012/2013.
- ✓ Renforcement des moyens pour le service d'urgence actuellement en difficulté.
- ✓ Représentation des usagers au travers de l'association « Collectif pour l'hôpital de Moûtiers » dans le comité de pilotage et le comité technique mis en place par le Ministère de la Santé, afin d'étudier des propositions de nouvelle organisation hospitalière et de santé en Tarentaise.

FINANCES - TRAVAUX

1 VENTE d'un VEHICULE de DENEIGEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

CONSIDERANT que l'Unimog, immatriculé 87PQ73, servant au déneigement, a été déclaré hors service et non réparable compte tenu de son année de mise en service (1977) ;

DEICE de vendre ce véhicule pour pièces détachées à une entreprise de casse-automobiles au prix de 2 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le certificat de cession et la carte grise et à émettre le titre de recette correspondant.

2 ACQUISITION et TRAVAUX SUBVENTIONNABLES par le SMITOM

Monsieur le Maire explique que le SMITOM de Tarentaise est engagé dans un programme pour réduire la production de déchets et améliorer le tri des recyclables. Dans ce cadre, les élus du SMITOM ont décidé de soutenir les actions suivantes :

- Achat de collecteurs de déchets recyclables pour les évènements publics
- Mise en place de plateforme de broyage de déchets verts afin de limiter les apports de branches en déchetterie et les dépôts sauvages au bord des routes. La réalisation de la plateforme étant à la charge de la commune et la communauté de communes s'occupant du broyage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

CONSIDERANT que les manifestations organisées sur le territoire communal, ne nécessitent pas l'achat de collecteurs de déchets recyclables ;

CONSIDERANT que la réalisation d'une plateforme de broyage de déchets verts (branchages) ne semble pas correspondre à une attente des administrés et que d'autres travaux sont prioritaires ;

DECLARE n'être intéressé ni par l'acquisition de collecteurs de déchets recyclables, ni par la réalisation d'une plateforme de broyage de déchets verts et de ce fait ne souhaite pas solliciter le SMITOM pour l'octroi de subvention.

3 BUDGET du CINEMA – DECISION BUDGETAIRE

Sylvie PLANCHAMP explique que le budget annexe pour le cinéma de Montchavin a été créé et voté en fin d'année 2012, pour pouvoir démarrer l'activité dès l'ouverture de la station. Seuls des crédits aux chapitres 011 et 012 ont été inscrits ; il est donc impossible de mandater des dépenses au chapitre 65 sur l'exercice 2013 puisqu'aucun crédit n'existait sur le budget précédent. Afin de ne pas pénaliser les prestataires en bloquant les factures, il propose d'ouvrir des crédits sur le chapitre 65, dans l'attente du vote du budget primitif 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

DECIDE d'ouvrir un crédit budgétaire sur l'exercice 2013 de la section de fonctionnement du budget annexe de la commune « Cinéma de Montchavin », pour un montant de 15 000 € aux comptes 651 et 7062 et dit qu'il sera reporté au BP 2013.

URBANISME

1 PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION

Pétitionnaire	Lieu	Objet
<u>Permis de construire</u>		
RAGOTIN Didier	Bonconseil	Terrasse + garage (maison existante)
BOURSON Franck	Montorlin	Construction de 2 logements
<u>Déclarations préalables</u>		
COURTOIS & BRUNEAU	Montchavin	Extension terrasse du restaurant

Ces dossiers présentés par Monsieur Bernard VILLIEN sont consultables en mairie par les membres du conseil municipal.

1 - Entretien des cours d'eau – Francis DANCRE liste les cours d'eau entretenus ces deux dernières années par les Versants d'Aime et les travaux prévus en 2013 :

Année 2011 – Le ruisseau des Combes et du Villard

Année 2012 - La Combe noire, la rive droite de l'Isère et le Nant des Combes

Année 2013 – Le ruisseau de la Tochère, le Nant du Gothard et terminer la Combe noire.

2 - Révision PLU – Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la révision du PLU, il est prévu de classer deux secteurs à Bonconseil et à Montchavin en zone d'urbanisation future, mais ces terrains ne sont pas situés en continuité de l'urbanisation existante. C'est pourquoi, ces deux dossiers doivent être présentés devant la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, en application de l'article L145-3 du Code de l'urbanisme. Monsieur le Maire ira donc demain mardi 12 février, avec Roger POUSSIN, défendre ces deux dossiers. Roger POUSSIN précise que cette commission n'émet qu'un avis mais celui-ci pèse lourd dans la décision.

3 - Compétence des offices du tourisme – Monsieur le Maire explique qu'un projet de loi prévoit le transfert des compétences des offices du tourisme aux structures intercommunales ; ce qui n'est pas sans conséquence puisque les décisions seront prises à la majorité des communes membres. Les maires du territoire sont intervenus auprès de Monsieur le Préfet, pour lui faire part de leurs inquiétudes. Un accord verbal leur a été donné pour que ces compétences soient transférées au SIGP au lieu de la communauté de communes des Versants d'Aime. Le personnel de l'office du tourisme de Montchavin/les Coches ont exprimé leurs inquiétudes sur la pérennité de leur poste ; ils ont été rassurés à ce sujet, même s'ils devront forcément s'adapter à des changements.

4 - Cinéma – Dans le cadre d'un projet de classe autour des albums « Ernest et Célestine », les enseignants de Montchavin sollicitent l'organisation d'une séance de cinéma pour les élèves de maternelle de Bellentre mais également des autres écoles du canton. Monsieur le Maire précise que deux demandes ont été adressées à la mairie avec des dates incohérentes sur février et à ce jour, le projectionniste n'est pas certain de pouvoir obtenir le film demandé dans les conditions habituelles. C'est pourquoi, il propose de reporter cette séance au mois de mars afin de se donner le temps d'organiser cette projection.

Le Conseil municipal approuve cette proposition, souhaite que les enseignants formulent ce genre de demande au moins un mois à l'avance et décide d'offrir la séance aux élèves de la commune et d'appliquer le tarif de 5 euros pour les enfants des écoles extérieures.

5 - Intercommunalité – Roger POUSSIN explique que la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, impose à tous les EPCI à fiscalité propre de déterminer au plus tard le 30 juin 2013, les règles de représentation des communes membres, applicables après les élections municipales de 2014. La communauté de communes des Versants d'Aime est donc concernée par ces nouvelles dispositions et a engagé un débat sur la répartition des sièges, qui a été modifiée de façon substantielle par la loi. En effet, le critère de population de chaque commune est désormais prépondérant, mais sans tenir compte de la population saisonnière, alors que celui du poids fiscal est abandonné. L'objectif est de trouver un accord entre les communes membres afin d'éviter de se voir infliger la règle la plus restrictive prévue par la loi.

Actuellement, les élus souhaiteraient que chaque commune dispose d'au moins deux délégués et qu'un bloc de trois communes « support station » (Bellentre, Landry et Peisey) soit dégagé avec trois représentants par commune, les sièges restants seraient partagés entre Aime et Mâcot-la-Plagne.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le **lundi 18 mars 2013** à 20 heures à la salle de réunions de la mairie.